



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BRETAGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Valorisation des statistiques  
et observatoires**

**La construction neuve  
en Bretagne  
à fin mai 2021**

**Juin 2021  
DREAL BRETAGNE**

**Service Connaissance  
Prospective et Évaluation**



# Les résultats à fin mai 2021

## Progression des mises en chantier et des autorisations de logements

De mars à fin mai 2021, plus de 7 000 logements sont mis en chantier en Bretagne, en augmentation de + 81,8 % (soit + 3 170 logements supplémentaires) par rapport à la même période en 2020. Cette hausse concerne aussi bien les logements collectifs et en résidence (+ 101,8 % soit + 1 600 logements de plus) que les mises en chantier de logements individuels (+ 68,2 %).

En France, les mises en chantier de logements progressent de + 63,6 % de mars à fin mai 2021 par rapport à la même période en 2020.

Dans le même temps, les autorisations de construction de logements s'accroissent de + 73,3 % (soit + 3 260 logements) en Bretagne. Les nouveaux permis délivrés pour la construction des logements progressent de + 71,7 % pour les logements collectifs et en résidence et de + 74,4 % pour les logements individuels.

Sur une période mêlant pour partie la conjoncture économique de l'année 2020 et l'état de l'activité du début de l'année 2021, de juin 2020 à mai 2021, les mises en chantier de logements augmentent de + 27,2 % en Bretagne (par rapport à la même période l'année précédente). Dans le même temps la progression est de + 9,6 % en France.

Sur la même période, les autorisations de logements augmentent de + 15,7 % en Bretagne et de + 1,3 % en France, par rapport aux douze mois précédents.

*L'impact des confinements et restrictions de déplacements sont à prendre en compte dans l'analyse de ces données. Une part de l'amélioration provient de l'inclusion des mois de mars, avril et mai 2020 dans la période de comparaison de l'année précédente. Celui-ci marque le début du premier confinement et se traduit par un fort ralentissement des autorisations et de leur enregistrement dans Sit@del2.*

# Les mises en chantier de logements

## Les mises en chantier sur 3 mois

De mars à fin mai 2021

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	641	85	726	433	1 159
Finistère	895	83	978	790	1 768
Ille-et-Vilaine	931	116	1 047	1 546	2 593
Morbihan	1 024	108	1 132	399	1 531
<b>Bretagne</b>	<b>3 491</b>	<b>392</b>	<b>3 883</b>	<b>3 168</b>	<b>7 051</b>
France	34 469	8 417	42 886	56 617	99 503

Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	+ 80,1	+ 54,5	+ 76,6	+ 587,3	+ 144,5
Finistère	+ 81,2	- 4,6	+ 68,3	+ 159,0	+ 99,5
Ille-et-Vilaine	+ 59,1	+ 45,0	+ 57,4	+ 86,9	+ 73,8
Morbihan	+ 69,8	+ 120,4	+ 73,6	+ 6,4	+ 49,1
<b>Bretagne</b>	<b>+ 71,3</b>	<b>+ 44,6</b>	<b>+ 68,2</b>	<b>+ 101,8</b>	<b>+ 81,8</b>
France	+ 60,1	+ 32,7	+ 53,8	+ 72,0	+ 63,6

\* mars à mai 2021 / mars à mai 2020

Source : SDES MTE, Sit@del2, estimations à fin mai 2021

## Les mises en chantier sur 12 mois

De juin 2020 à fin mai 2021

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	2 088	394	2 482	979	3 461
Finistère	3 126	381	3 507	2 087	5 594
Ille-et-Vilaine	3 271	572	3 843	6 082	9 925
Morbihan	3 674	579	4 253	2 708	6 961
<b>Bretagne</b>	<b>12 159</b>	<b>1 926</b>	<b>14 085</b>	<b>11 856</b>	<b>25 941</b>
France	120 435	38 242	158 677	231 889	390 566

Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes d'Armor	+ 19,5	+ 14,2	+ 18,6	+ 94,6	+ 33,3
Finistère	+ 20,2	- 5,0	+ 16,8	+ 8,7	+ 13,7
Ille-et-Vilaine	+ 11,5	+ 2,1	+ 10,0	+ 26,9	+ 19,8
Morbihan	+ 21,6	+ 33,7	+ 23,1	+ 138,6	+ 51,7
<b>Bretagne</b>	<b>+ 18,0</b>	<b>+ 10,8</b>	<b>+ 17,0</b>	<b>+ 42,0</b>	<b>+ 27,2</b>
France	+ 9,3	+ 6,3	+ 8,6	+ 10,3	+ 9,6

\* juin 2020 à mai 2021 / juin 2019 à mai 2020

Source : SDES MTE, Sit@del2, estimations à fin mai 2021

# Les autorisations de logements

## Les autorisations sur 3 mois

De mars à fin mai 2021

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	769	136	905	351	1 256
Finistère	989	154	1 143	661	1 804
Ille-et-Vilaine	929	296	1 225	1 149	2 374
Morbihan	1 115	219	1 334	936	2 270
<b>Bretagne</b>	<b>3 802</b>	<b>805</b>	<b>4 607</b>	<b>3 097</b>	<b>7 704</b>
France	37 374	14 077	51 451	57 845	109 296

Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	+ 101,3	+ 21,4	+ 83,2	+ 277,4	+ 114,0
Finistère	+ 77,2	+ 242,2	+ 89,6	+ 88,9	+ 89,3
Ille-et-Vilaine	+ 62,1	+ 184,6	+ 80,9	+ 109,3	+ 93,6
Morbihan	+ 49,3	+ 82,5	+ 53,9	+ 15,3	+ 35,2
<b>Bretagne</b>	<b>+ 68,2</b>	<b>+ 111,3</b>	<b>+ 74,4</b>	<b>+ 71,7</b>	<b>+ 73,3</b>
France	+ 72,4	+ 73,6	+ 72,7	+ 47,7	+ 58,5

\* mars à mai 2021 / mars à mai 2020

Source : SDES MTE, Sit@del2, estimations à fin mai 2021

## Les autorisations sur 12 mois

De juin 2020 à fin mai 2021

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	2 566	452	3 018	1 010	4 028
Finistère	3 512	605	4 117	2 735	6 852
Ille-et-Vilaine	3 665	678	4 343	6 249	10 592
Morbihan	4 046	777	4 823	2 798	7 621
<b>Bretagne</b>	<b>13 789</b>	<b>2 512</b>	<b>16 301</b>	<b>12 792</b>	<b>29 093</b>
France	139 964	47 687	187 651	235 108	422 759

Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes d'Armor	+ 29,2	- 7,6	+ 21,9	+ 2,5	+ 16,4
Finistère	+ 13,2	+ 67,6	+ 18,9	+ 35,9	+ 25,1
Ille-et-Vilaine	+ 11,5	- 8,4	+ 7,8	+ 7,3	+ 7,5
Morbihan	+ 16,6	+ 41,8	+ 20,0	+ 19,5	+ 19,8
<b>Bretagne</b>	<b>+ 16,4</b>	<b>+ 17,5</b>	<b>+ 16,6</b>	<b>+ 14,6</b>	<b>+ 15,7</b>
France	+ 11,8	+ 5,4	+ 10,1	- 4,8	+ 1,3

\* juin 2020 à mai 2021 / juin 2019 à mai 2020

Source : SDES MTE, Sit@del2, estimations à fin mai 2021

# Les autorisations de locaux d'activité

## Les surfaces autorisées mensuelles

Mai 2021

Surface (en m <sup>2</sup> )	Hébergem. hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux autorisés
Côtes-d'Armor	0	1 887	1 069	933	7 537	12 505	1 392	1 618	26 941
Finistère	372	4 229	1 668	5 662	4 912	70 884	5 250	1 331	94 308
Ille-et-Vilaine	17	11 632	1 766	1 532	3 735	7 513	4 220	7 069	37 484
Morbihan	0	2 849	6 915	1 526	9 803	6 852	2 573	1 691	32 209
<b>Bretagne</b>	<b>389</b>	<b>20 597</b>	<b>11 418</b>	<b>9 653</b>	<b>25 987</b>	<b>97 754</b>	<b>13 435</b>	<b>11 709</b>	<b>190 942</b>

## Les surfaces autorisées sur 12 mois

De juin 2020 à fin mai 2021

Surface (en m <sup>2</sup> )	Hébergem. hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux autorisés
Côtes-d'Armor	7 632	33 764	41 181	32 125	36 606	226 691	107 331	54 113	539 443
Finistère	23 033	56 915	34 987	26 900	51 322	418 685	77 838	45 209	734 889
Ille-et-Vilaine	20 571	173 052	67 735	41 787	47 457	177 069	117 861	137 817	783 349
Morbihan	18 184	32 846	47 605	29 635	71 721	158 338	67 360	70 544	496 233
<b>Bretagne</b>	<b>69 420</b>	<b>296 577</b>	<b>191 508</b>	<b>130 447</b>	<b>207 106</b>	<b>980 783</b>	<b>370 390</b>	<b>307 683</b>	<b>2 553 914</b>

Évolution (en%)*	Hébergem. hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux autorisés
Côtes-d'Armor	- 49,4	+ 20,2	+ 21,2	- 12,3	- 30,7	- 9,0	+ 120,2	+ 3,3	+ 4,4
Finistère	+ 35,8	- 10,9	- 20,0	- 9,0	- 39,5	- 1,0	+ 1,3	- 39,1	- 9,6
Ille-et-Vilaine	+ 198,9	+ 5,8	- 2,1	- 13,6	- 23,0	- 1,6	- 0,3	+ 1,9	+ 0,0
Morbihan	+ 57,4	- 24,5	- 0,9	+ 2,9	+ 147,3	- 13,6	- 54,0	+ 13,5	- 10,2
<b>Bretagne</b>	<b>+ 37,5</b>	<b>- 0,8</b>	<b>- 1,8</b>	<b>- 9,0</b>	<b>- 9,3</b>	<b>- 5,3</b>	<b>- 5,1</b>	<b>- 5,0</b>	<b>-4,2</b>

\*juin 2020 à mai 2021 / juin 2019 à mai 2020

Source : SDES MTE, Sit@del2



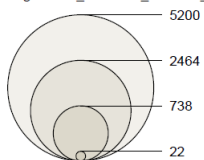
# Données complémentaires

## Logements

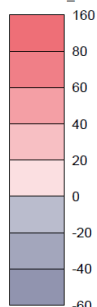
### Logements autorisés par communauté de communes cumulés sur 12 mois glissants et évolution

Une contribution importante de Rennes Métropole à l'évolution régionale contrastée selon les territoires

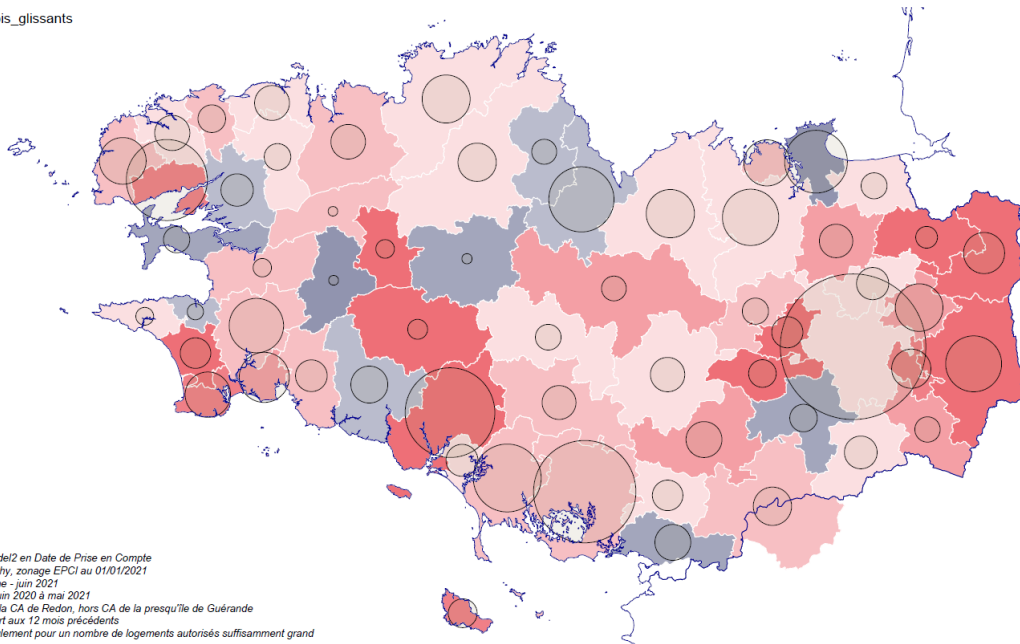
Logements autorisés cumulés sur 12 mois glissants



Evolution\_2



Source : SDES MTE, Sit@del2 en Date de Prise en Compte  
IGN Bd Carto, R cartography, zonage EPCI au 01/01/2021  
Réalisation : Dreal Bretagne - juin 2021  
\* logements autorisés de juin 2020 à mai 2021  
y compris la partie 44 de la CA de Redon, hors CA de la presqu'île de Guérande  
² évolution en % par rapport aux 12 mois précédents  
évolution significative seulement pour un nombre de logements autorisés suffisamment grand

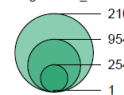


### Logements autorisés par commune cumulés sur 12 mois glissants

Une construction neuve concentrée autour de Rennes, Vannes, Saint-Malo, Brest, Quimper et Saint-Brieuc, et dans les communes du littoral sud de la Bretagne

Source : SDES MTE, Sit@del2 en Date de Prise en Compte  
IGN Bd Carto, R cartography, zonage communes au 01/01/2021  
Réalisation : Dreal Bretagne - juin 2021  
\* logements autorisés de juin 2020 à mai 2021

Logements autorisés cumulés sur 12 mois glissants

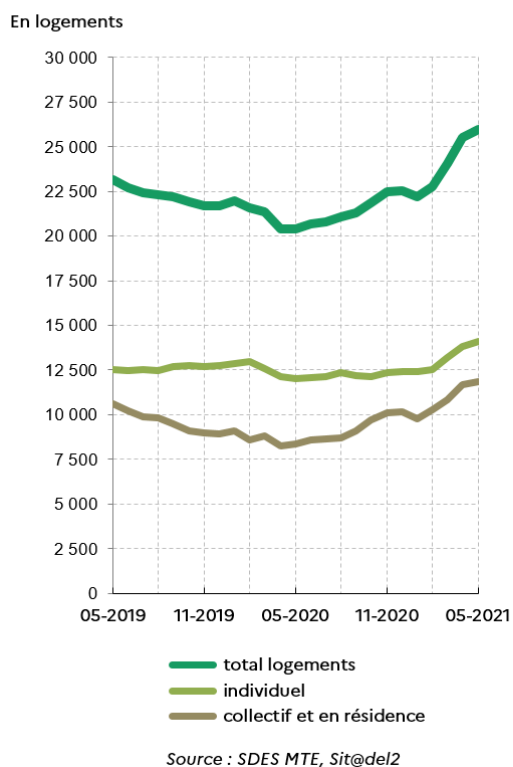


50 km

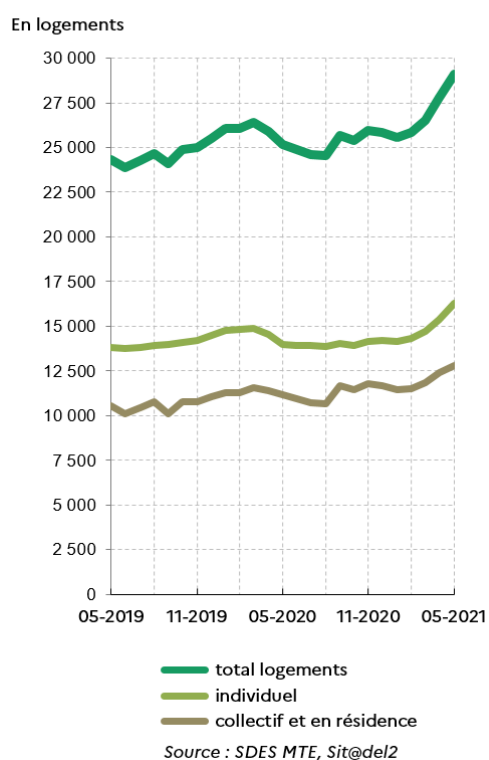
## Logements autorisés et commencés cumulés sur 12 mois glissants, depuis 2 ans

En Bretagne :

Logements commencés en Bretagne depuis 2 ans  
(cumulés sur 12 mois glissants)

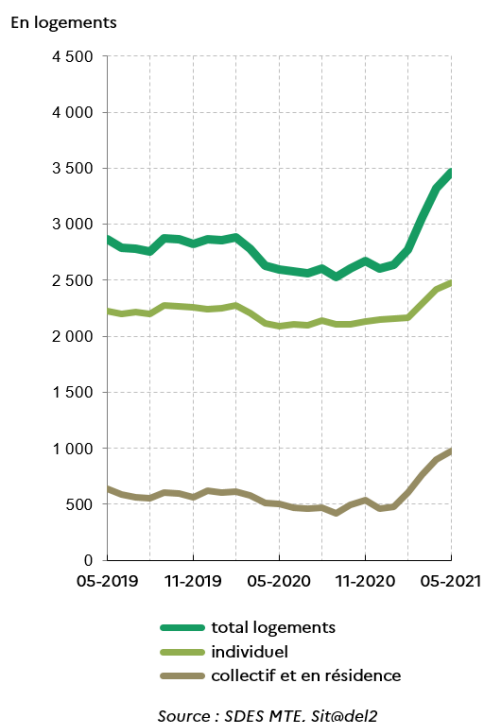


Logements autorisés en Bretagne depuis 2 ans  
(cumulés sur 12 mois glissants)

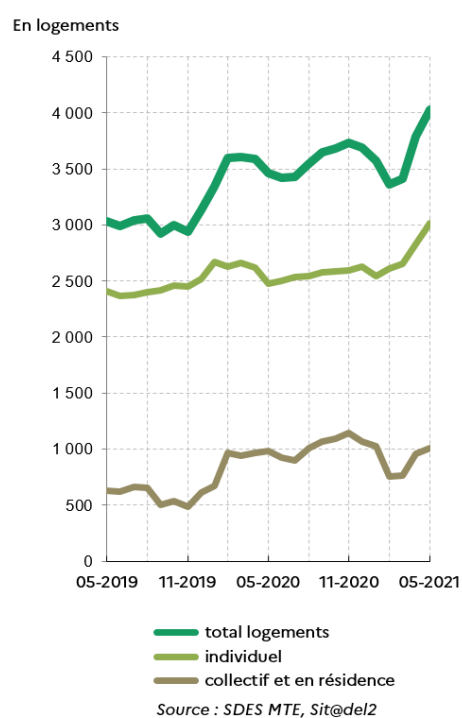


Dans les Côtes-d'Armor :

Logements commencés dans les Côtes-d'Armor depuis 2 ans  
(cumulés sur 12 mois glissants)

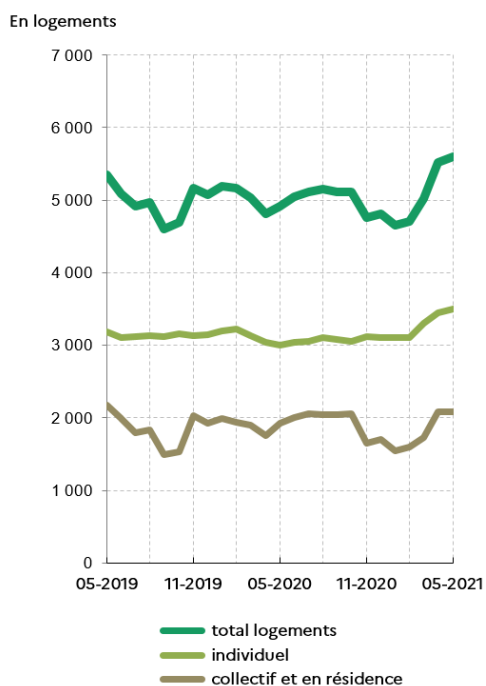


Logements autorisés dans les Côtes-d'Armor depuis 2 ans  
(cumulés sur 12 mois glissants)

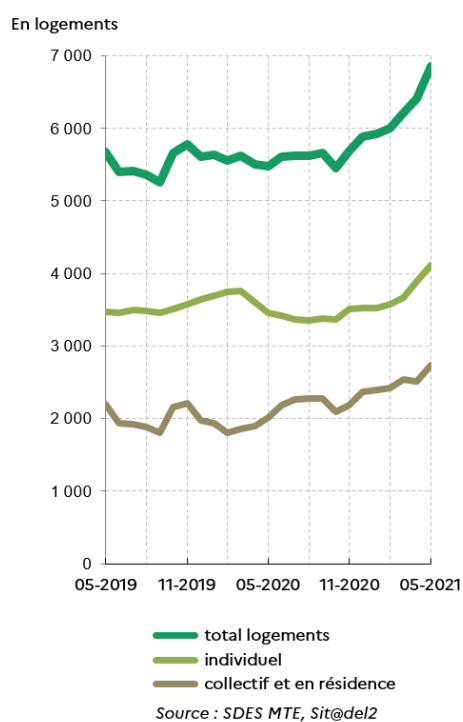


Dans le Finistère :

Logements commencés dans le Finistère depuis 2 ans  
(cumulés sur 12 mois glissants)

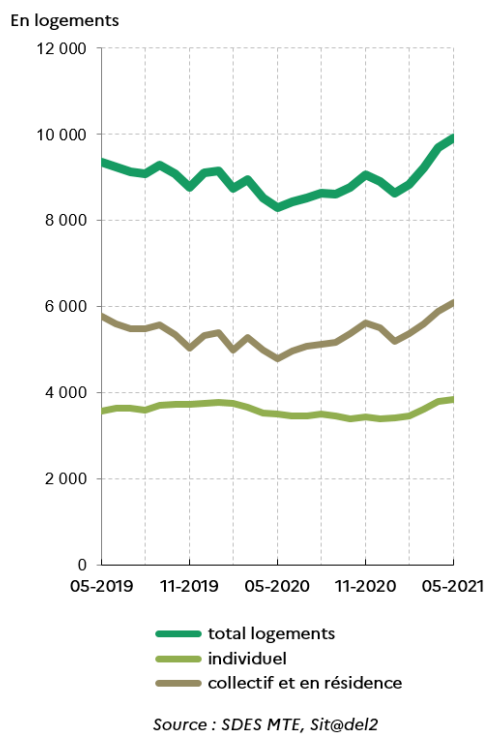


Logements autorisés dans le Finistère depuis 2 ans  
(cumulés sur 12 mois glissants)

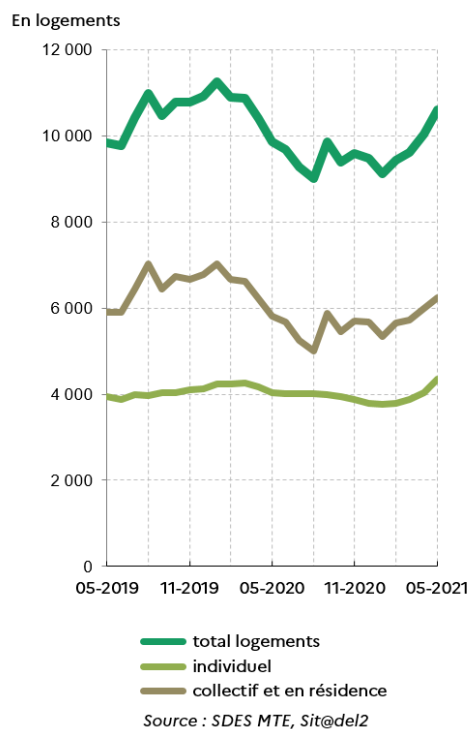


En Ille-et-Vilaine :

Logements commencés en Ille-et-Vilaine depuis 2 ans  
(cumulés sur 12 mois glissants)



Logements autorisés en Ille-et-Vilaine depuis 2 ans  
(cumulés sur 12 mois glissants)

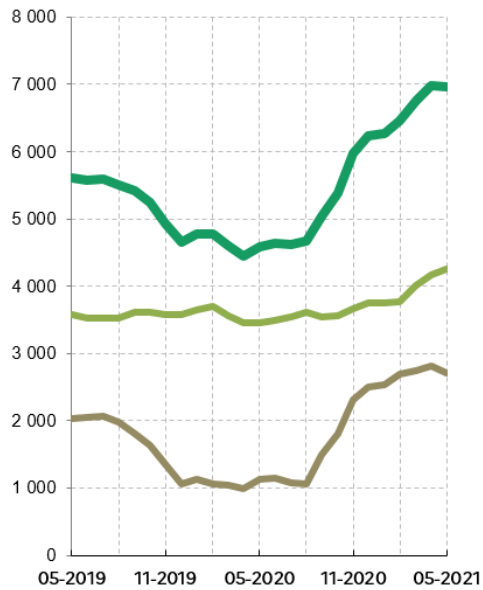




## Dans le Morbihan :

Logements commencés dans le Morbihan depuis 2 ans  
(cumulés sur 12 mois glissants)

En logements

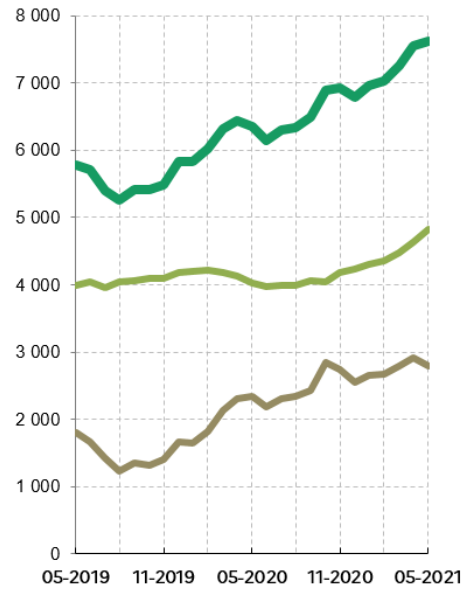


— total logements  
— individuel  
— collectif et en résidence

Source : SDES MTE, Sit@del2

Logements autorisés dans le Morbihan depuis 2 ans  
(cumulés sur 12 mois glissants)

En logements



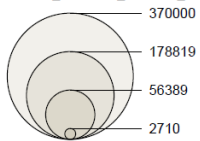
— total logements  
— individuel  
— collectif et en résidence

Source : SDES MTE, Sit@del2

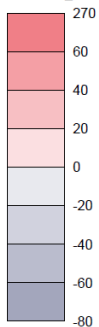
## Locaux

### Surfaces de locaux autorisées par communauté de communes cumulés sur 12 mois glissants

Locaux autorisés cumulés sur 12 mois glissants



Evolution<sup>2</sup>



Source : SDES MTE, Sit@del2 en Date de Prise en Compte  
IGN Bd Carto, R cartography, zonage EPCI au 01/01/2021  
Réalisation : Dreal Bretagne - juin 2021  
<sup>1</sup> locaux autorisés de juin 2020 à mai 2021  
y compris la partie 44 de la CA de Redon, hors CA de la presqu'île de Guérande  
<sup>2</sup> évolution en % par rapport aux 12 mois précédents  
évolution significative seulement pour une surface de locaux autorisés suffisamment grande

# Comprendre ces données

Chaque mois sont diffusées sur le site internet de la Dreal des données statistiques sur la construction neuve de logements et de locaux :

- Les autorisations et les mises en chantier de logements (ou logements commencés), estimations en date réelle ;
- Les autorisations de locaux d'activité en date de prise en compte (DPC).

Le parc de logements en Bretagne est constitué en majorité de maisons individuelles (plus de 70 %, source Insee recensement 2016), pourcentage supérieur de 16 points à la moyenne métropolitaine, le reste étant constitué de logements collectifs et en résidence. Cette particularité régionale est à prendre en compte dans la comparaison avec le niveau national.

→ Pour en savoir plus sur le parc de logements en Bretagne :

<http://www-maj.dreal-bretagne.e2.rie.gouv.fr/le-logement-en-bretagne-r182.html>

## Collecte des données perturbée dans le contexte de la crise sanitaire

Les données Sitadel proviennent des remontées des centres instructeurs des autorisations d'urbanisme, dont le fonctionnement a été fortement perturbé durant l'état d'urgence sanitaire (difficultés rencontrées par les pétitionnaires pour produire leurs dossiers, difficultés d'acheminement et de dépôt des dossiers, fonctionnement très perturbé de certains services instructeurs). Par ailleurs, les délais d'instruction ont été suspendus et reportés par ordonnance dans cette période. Ces différents paramètres doivent être pris en compte dans l'interprétation des données.

## La base de données Sit@del2

Tout pétitionnaire projetant une construction neuve ou la transformation d'une construction nécessitant le dépôt d'un permis de construire, doit remplir un formulaire relatif à son projet et le transmettre à la mairie de la commune de localisation des travaux. Le projet de permis est traité par les services instructeurs (État, collectivité territoriale) dont relève la commune.

Le ministère de la Transition écologique assure le suivi exhaustif de ces opérations de construction. Les données des formulaires de permis de construire sont enregistrés dans le fichier national Sitadel (système d'informations et de traitement automatisé des données élémentaires sur les logements et les locaux). Les mouvements relatifs à la vie du permis (dépôts, autorisations, annulations, modificatifs, mises en chantier, achèvements des travaux) sont exploités à des fins statistiques.

## Deux séries de données sont disponibles dans Sitadel au niveau communal

**Les séries en date de prise en compte** agrègent l'information selon la date d'enregistrement de la donnée dans l'application Sitadel.

**Les séries en date réelle** agrègent l'information collectée (autorisations, mises en chantier) à la date réelle de l'autorisation délivrée par l'autorité compétente, et à la date de la mise en chantier déclarée par le pétitionnaire.

## Une nouvelle série : les estimations en date réelle

Ces données ne sont pas disponibles à l'échelle infra-départementale.

Cette série, pour les logements autorisés et commencés (c'est-à-dire les mises en chantier), construite par le Service des Données et des Études Statistiques (SDES) du CGDD du Ministère de la Transition écologique <https://ecologie.gouv.fr/>, vise à améliorer le diagnostic conjoncturel sur la construction neuve. Elle retrace les autorisations et les mises en chantier à la date réelle d'événement. Ce sont des estimations qui corrigent le défaut d'exhaustivité observé dans la remontée des déclarations d'autorisation, d'ouverture de chantier et des annulations de permis de construire.

→ Pour en savoir plus sur le site du SDES sur la méthodologie employée pour construire les estimations en date réelle : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2018-12/methodologie-sitadel2-v5.pdf>

## L'ensemble des logements est constitué des logements ordinaires et des logements en résidence

**Les logements en résidence** sont des logements (maisons individuelles ou logements collectifs) construits en vue d'une occupation par un public très ciblé selon la nature de la résidence, avec mise à disposition de services spécifiques.

Six types principaux de résidences sont recensés :

- les résidences pour personnes âgées
- les résidences pour étudiants
- les résidences de tourisme
- les résidences hôtelières à vocation sociale
- les résidences sociales
- les résidences pour personnes handicapées

**Les logements ordinaires** sont définis par opposition aux logements en résidence. Ils regroupent dans Sitadel les logements individuels et les logements collectifs.

- les logements individuels regroupent les logements individuels purs et les logements individuels groupés
  - le logement individuel pur fait l'objet d'un permis de construire relatif à un seul logement individuel.
  - les logements individuels groupés font l'objet d'un permis de construire relatif à la construction de plusieurs logements individuels (par exemple, un lotissement), ou à la construction de logements individuels associés à des logements collectifs ou des locaux non résidentiels.
- les logements collectifs font partie d'un bâtiment d'au moins deux logements dont certains ne disposent pas d'un accès privatif. Dans le cas d'opérations regroupant à la fois des logements individuels et des logements collectifs, chacun est comptabilisé dans son type de construction respectif.

→ Pour en savoir plus sur le site du SDES sur la méthodologie de la base Sit@del2 : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/la-base-de-donnees-sitadel2-methodologie>

## Avertissement

Dans les tableaux, en raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement de Bretagne**

Service Connaissance Prospective Évaluation

L'Armorique  
10 rue Maurice Fabre  
CS 96515  
35065 Rennes Cedex  
Tél 02 99 33 43 07

Directeur de publication : Marc Navez  
Rédaction : Pascal Bocherel  
Mise en page : Allison Gaulier et Pascal Bocherel

[www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr](http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr)



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BRETAGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*